

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2  
AU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi seize novembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la résidence La Baronnière située 4 rue de la Baronnière 37420 AVOINE.

**DATE DE LA CONVOCATION : 08 NOVEMBRE 2022**

**PRÉSENTS :**

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. C.HOUVENAGHEL – MME. C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. J.L.DUPONT excusé  
 MME. L.VUILLERMOZ absente  
 M. M.PAVY a donné pouvoir à M. D.GODOY  
 MME. F.ROUX excusée  
 MME. D.TIJOU excusée  
 M. J.BROSSARD a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL  
 M. A.DUBOIS excusé  
 M. P.RALLE excusé



**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. B.BACHET**

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 13
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 11	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 2	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires, il convient de procéder à quelques ajustements sur le budget principal du CIAS,

**Section de Fonctionnement**

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
74/7475	Groupement de collectivité (subvention exceptionnelle)	+ 280 000 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>+ 280 000 €</b>

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
012/6218	Autre personnel (mutualisation)	+ 280 000 €
022/022	Dépenses imprévues	- 37 000 €
65/6573	Subvention exceptionnelle Charmes	+ 15 000 €
65/6573	Subvention exceptionnelle Bergers	+ 12 000 €
65/6573	Subvention exceptionnelle Baronnière	+ 10 000 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>+ 280 000 €</b>

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'adopter la décision modificative n°2 au budget CIAS
- de charger M. le Président de transmettre la délibération à Mr le Trésorier Principal.

Pour copie conforme  
Pour le Président et par délégation de signature,  
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-  
ENSARGUET.

Certifié exécutoire, compte tenu :

- de la publication le *24 novembre 2022*
  - de la transmission en sous-préfecture le *24 novembre 2022*
- Pour le Président et par délégation de signature,  
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

